



Le BAPE reçoit un mandat de consultation ciblée sur le Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville

Québec, le 19 mai 2020 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, un [mandat de consultation ciblée](#) sur le *Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville*. Le mandat du BAPE, d'une durée de 3 mois, débutera le 15 juin 2020.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, le ministre demande au BAPE de réaliser ce mandat en adaptant ses pratiques pour respecter les mesures de distanciation sociale en vigueur. Les règles de procédure de l'organisme seront modifiées en conséquence et les séances publiques de cette consultation se tiendront en direct sur Internet.

Dans le mandat confié au BAPE, le ministre indique que cette consultation devra cibler spécifiquement les sujets entourant les questionnements et préoccupations relatifs à l'identification des processus d'érosion des berges de la rivière Bulstrode menant à un apport sédimentaire dans le réservoir Beaudet ainsi que les stratégies possibles quant au financement d'actions afin de réduire cet apport dans le réservoir et par le fait même d'améliorer la stabilisation des berges, tant en bordure de la rivière Bulstrode qu'en amont du réservoir Beaudet. Plus spécifiquement pour ce dernier point, la justification de recourir uniquement au dragage du réservoir Beaudet plutôt que d'y prévoir également les interventions nécessaires dans les principaux foyers d'érosion de la rivière Bulstrode pourra aussi être abordée.

Le rapport du BAPE devra être déposé au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 14 septembre 2020.

La composition de la commission d'enquête et les modalités de la consultation publique seront diffusées ultérieurement par voie de communiqué et dans le site Web du BAPE. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 14 septembre 2020, les citoyens peuvent communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

Qu'est-ce qu'une consultation ciblée ?

La consultation ciblée est privilégiée lorsque les enjeux soulevés relèvent d'un nombre restreint de préoccupations. La commission d'enquête dispose de 3 mois pour réaliser ce type de dossier. Une consultation ciblée peut comprendre plusieurs séances publiques, consécutives ou non, durant lesquelles les participants peuvent à la fois poser des questions, présenter des mémoires et exprimer leurs opinions.

Où consulter la documentation sur le projet ?

L'étude d'impact sur le projet et les documents afférents sont disponibles en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui seront déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête seront disponibles dans le site Web du BAPE. Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

LE BAPE DONNE L'HEURE JUSTE !



Inform



Consulter



Enquêter



Aviser

Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.

- 30 -

Source : Alexandra Barbeau
Conseillère en communication
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Tél. : 581 925-0643
Sans frais : 1 800-463-4732
restauration-reservoir-beaudet@bape.gouv.qc.ca

